

Feux et odeurs

Après le bruit, les odeurs arrivent en tête des conflits de voisinage. Émanations provenant d'un feu de broussailles sont particulièrement mal ressentis par ceux qui vivent à proximité. L'appréciation de leurs seuils de tolérance se fait au cas par cas, aucun critère précis n'existant en la matière. Mais l'environnement, la régularité et l'ancienneté du trouble sont généralement pris en compte pour en juger la nocivité.

La valorisation des déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier: c'est bon pour la planète et le SICTOM fournit des [composteurs](#).

La déchetterie de Prémilhat,
ZAC du Pont-Vert est ouverte :

Du lundi au samedi (sauf mardi) de 8 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45



Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines! Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus!

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments. Il en est de même pour les caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, les mauvaises herbes en bordure de propriété, les endroits de passage en cas de neige ou de verglas: **leur nettoyage et déblayement incombent aux résidents immédiats.**

Grilles et avaloirs bouchés

Rien ne doit être jeté dans les caniveaux et les avaloirs qui puisse nuire à leur fonction, en particulier des résidus de ciment. **Sinon, c'est le risque d'une inondation !**

Et faire déboucher un avaloir peut coûter cher au contrevenant.